Crowe
90 Avenue Mehdi Ben Barka,
Hay Riad, Rabat

H2B EXPERTS
Bureau n°3, espace Salam Al Haouz
Rue Ouled Hariz angle av. AL HAOUZ
Souissi, Rabat

JET ENERGY S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

Aux actionnaires de la société **JET ENERGY**
Lot 2, lotissement Al Kasr - Zone industrielle Skhirate

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice

A. Convention écrite de JET CONTRACTORS

a. Nature de l'opération : Contrat client

- Contrat de prestation de service

- **Personnes concernées :** M. Mohamed Adil RTABI président du conseil d'administration de la société JET CONTRACTORS, actionnaire majoritaire de la société JET ENERGY.
- **Nature et objet de la convention :** La société JET ENERGY effectue pour le compte de la société JET CONTRACTORS des travaux en sous-traitance.
- **Modalités essentielles :**
  - Date : 01/01/2025 ;
  - Prix (note de débit et avances incluses) : 345 972 221,08 Dhs TTC ;
  - Délais de paiement : 120 Jours après l'émission de la facture (En cas de contestation sur la facture, la contestation ne suspendra pas le délai) ;
  - Durée : Indéterminée, mais chacune des deux sociétés signataires pourra résilier le contrat par une lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de 30 jours à compter de la réception de ladite lettre ;
- **Prestations fournies :** Travaux divers, pour un montant de 292 477 423,10 Dhs HT ;

Total des sommes versées au cours de l'exercice : 305 619 437,48 Dhs dont 77 153 967,89 Dhs concernant des règlements des factures des exercices antérieurs.

b. Nature de l'opération : Contrat fournisseur

- Contrat de matières premières et de prestation de service

- **Personnes concernées :** M. Mohamed Adil RTABI président du conseil d'administration de la société JET CONTRACTORS, actionnaire majoritaire de la société JET ENERGY.
- **Nature et objet de la convention :** La société JET CONTRACTORS effectue pour le compte de la société JET ENERGY des prestations de service et de la vente de matière première.
- **Modalités essentielles :**
  - Date : 01/01/2025 ;
  - Prix (note de débit et avances incluses) : 106 448 091,62 Dhs TTC ;

- Délais de paiement : 120 Jours après l'émission de la facture (En cas de contestation sur la facture, la contestation ne suspendra pas le délai) ;
- Durée : Indéterminée, mais chacune des deux sociétés signataires pourra résilier le contrat par une lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de 30 jours à compter de la réception de ladite lettre.

- **Prestations fournies :** La matière première, pour un montant de 88 706 743,02 Dhs HT ;

Total des sommes versées au cours de l'exercice : 111 455 893,17 Dhs dont 6 791 739,56 Dhs concernant des règlements des factures des exercices antérieurs.

B. Convention avec effet rétroactif d'UNION SUPPORT

a. Nature de l'opération : Contrat fournisseur

- Contrat de facturation des services centraux

- **Personnes concernées :** M. Mohamed Adil RTABI président du conseil d'administration de la société JET CONTRACTORS, actionnaire majoritaire de la société JET ENERGY, et gérant de la société UNION SUPPORT.
- **Nature et objet de la convention :** La société UNION SUPPORT effectue pour le compte de la société JET ENERGY des prestations de service.
- **Modalités essentielles :**
  - Date d'effet : 01/01/2025 ;
  - Prix : 1 031 400 Dhs TTC ;
  - Délais de paiement : 120 Jours après l'émission de la facture (En cas de contestation sur la facture, la contestation ne suspendra pas le délai) ;
  - Durée : 5 ans renouvelable par tacite reconduction, mais chacune des deux sociétés signataires pourra résilier le contrat par une lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de 30 jours à compter de la réception de ladite lettre.
- **Prestations fournies :** Prestations de service, pour un montant de 859 500 Dhs HT ;

Total des sommes versées au cours de l'exercice : 775 800 Dhs dont 255 600 Dhs concernant des règlements des factures des exercices antérieurs.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Néant.

Fait à Rabat, le 31 mars 2026.

Les commissaires aux comptes

HORWATH MAROC AUDIT

HORWATH MAROC AUDIT
90, Avenue Mehdi Ben Barka
Hay Riad -rabat
Tél : 05.37.77.46.70 / 71
Fax : 05.37.77.46.76

El Bouazzaoui HANATI

H2B EXPERTS

H2B EXPERTS
Bureau N 3 Espace
49 Rue de L Oule
Angle Av Al Haou
RC : 185623
ICE : 0000

Asbi BOUCHARA